LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 26 JUILLET 1906 — No. 42

DE-CI DE-LA

Les Massacres en Russie.

On prépare un nouveau coup de main contre les Juifs.

Lss étrangers devront se mettre sous la protection de leurs consuls respectifs.

Varsovie, Pologne Russe, 9. —Les socialistes ont publié un manifeste avisant la population que la police organise un massacre général des Juifs et des Polonais. Le manifeste conseille aux étrangers de se mettre sous la protection de leurs consuls.

St. Pétersbourg, 9.—Les paysans ont mis à sac le domaine de M. Stichynski, ministre de l'agriculture, dans la province de Tulée.

Les récoltes dans la province du Don et dans le gouvernement de Rostoy sont pratiquement nulles.

Un groupe de Moscovites s'est plaint au président de la chambre que le grand nombre de termes d'origine étrangère employés dans les débats les rendent incompréhensibles au peuple. Les paysans de Yéroslay ont demandé à l'empereur de proclamer une dictature militaire afin de sauver le pays de l'Anarchie.

Saint-Pétersbourg, 9. — Le Vingtième Siècle, l'ancien Russ, a publié aujourd'hui un poème de M. Amfiteatroff, intitulé la Nouvelle Marseillaise. L'édition du journal a été saisie par la police et il est probable que le journal va être supprimé.

Le poème qui est dédié à Maxim Gorky, constitue un appel aux armes.

Les Canadiens en Angleterre

Réception au chateau de Lord Strathcona.

Londres, 15. — Hier après-midi lord et lady Strathcona recevaient, à leur résidence de la campagne de Knebworth Park un groupe nombreux de Canadiens qui visitent actuellement Londres.

Parmi les invités se trouvaient la plupart des délégués canadiens au congrès des chambres de Commerce de l'Empire.

L'innocence de Dreyfus

Comment elle a été démontré — La lettre revelatrice — Décla ration de M. Buneau-Varilla.

Paris, 15. — M. Buneau-Varilla a fait aujourd'hui à un corrospondant Américain le récit du premier inci dent qui servit de base, à la preuve de l'innocence de Dreyfus et de la culpabilité d'Esterhazy. Cet incident n'était jusqu'ici connu que de quelques personnes. Dreyfus au cours d'un diner récent déclara lui-même que la preuve de son innocence avait été en grande partie établie par M. Bruneau-Varilla.

Dreyfus et Varilla entrèrent en même temps à l'école, Polytechnique, en 1878, et une franche camaraderie s'établissait bientôt entr'eux.

Dreyfus entra dans l'armée et Varilla devint fonctionnaire. Ils se perdirent de vue pendant plusieurs années. Un beau jour M. Buneau-Varilla passant avenue Montaigne rencontra son ancien camarade et lui raconta qu'il préparait un projet d'exploitation du Congo français. A quelque temps de là il reçut de Dreyfus une lettre lui demandant certains renseignements sur le Congo français dont il voulait dresser la carte. Pour une raison ou pour une autre la lettre demeura sans réponse.

Plusieurs années plus tard, Dreyfus fut arrêté et condamné pour haute trahison. M. Buneau-Varilla pensa que Dreyfus était vicrime de l'anti-sémitisme.

Lorsqu'on nous montra le fac-similé du bordereau, dit Varillala, pièce principale de l'affaire, il me vint à l'idée de comparer l'écriture de Dreyfus, dont j'avais une lettre, avec celle de la pièce à conviction. Au premier abord, les deux écritures étaient semblables. Je remarquai cependant dans un mot où se trouvaient deux " ss " les deux lettres étaient écrites à l'ancienne mode, c'est-à-dire que la première lettre était longue et la seconde était courte. Or dans un mot du bordereau où se trouvaient également deux " ss," c'était justement le contraire. J'en fus profondément surpris.

Mon frère qui examina les deux pièces remarqua également la chose.

Le lendemain nous publiâmes dans notre jounal le fac-similé du bordereau et le fac-similé de la lettre que j'avais en ma possession. Ce fut le début de ce que l'on a appelé l'Affaire.

La famille Dreyfus put comparer les deux documents et se convaincre de l'innocence du condamné, et un agent de change, M. Castero, qui vit les deux fac-similés dans son journal, reconnut l'écriture du bordereau comme étant celle d'un de ses clients, le commandant comte Esterhazy, qui procès détermina Zola à écrire sa fameuse lettre " J'Accuse."

Si j'avais répondu à mon ancien camarade j'aurais déchiré sa lettre et je n'aurais pu en publier le fac-similé dans le " Matin " et Dreyfus serait probablement encore à l'Ile du Diable, mort ou vivant, couvert d'infamie.

William Jennings Bryan à Montréal

Les principaux dignitaires du Conseil National du Travail ont entrepris des démarches préliminaires pour amener à Montréal, le jour de la fête du Travail, William Jennings Bryan, le célèbre homme d'Etat Américain. On a retenu le parc Sohmer pour la circonstance et l'on espère que M. Bryan, qui sera alors en tournée de conférences dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, acceptera de venir à Montréal.

ROOSEVELT ET BRYAN.

Le président actuel ne sera pas candidat aux prochaines élections.

Avant son départ pour Londres, où il va assister au congrès parlementaire international, M. John Sharp Williams, leader de la minorité au congrès a déclaré, au cours d'une entrevue, que, selon lui, le président Roosevelt poserait sa candidature à la présidence aux prochaines élections générales.

M. Williams a aussi déclaré que W. J. Bryan doit, logiquement, être le candidat du parti démocratique.

Interviewé au sujet des déclarations faites par John Sharp Williams à propos de la candidature du président Roosevelt, M. Loeb, secrétaire du président, a répondu ceci : "Le président pensait sincèrement ce qu'il a dit le soir de son élection Il ne posera pas de nouveau sa candidature. Sa décision est irrévocable.



LE VIEUX LIVRE

Les jeunes gens se scandalisent lorsqu'un vieillard leur dit en souriant :

"A mon âge, mes enfants, on ne lit plus : on relit."

Ils se scandalisent, et pourtant ils verront, si Dieu leur prête vie, combien est humaine et touchante cette vérité-là.

Tant que l'homme s'accroit, il aspire autour de lui les sensations et les idées, comme fait une plante avide qui cherche sa nourriture : la faim le pousse, il dévore sans choix ni mesure ; mais il ne faut pas croire que le vieillard ignore le prix de cette fringale intellectuelle et prendre son calme un peu mélancoliquement pour de l'indifférence ou de mépris.

Indifférents ! non certes, nous ne le sommes pas. Ce qui nous enchante, tout au contraire et... nous rend un peu jaloux, belle jeunesse, c'est ta soif insatiable ; c'est ton avidité folle ; c'est ce don merveilleux qui te fait prendre pour la réalité même, le mirage incessant de tes désirs ; c'est ton ardeur à déguster la vie par avance et à lui prêter des saveurs qu'elle n'aura jamais : c'est ta sincérité à nier les obstacles auxquels tu te heurtes ; c'est ta foi dans l'illusion qu'aucun déboire ne saurait amoindrir ; c'est ta fougue à sauter les fossés où nous rampons, à rire au nez de l'évidence qui nous accable et à toujours croire que, demain, le monde t'appartiendra.

Nous regrettons le sourire de la bonne fée qui console, caresse et, par ses mensonges bienfaisants, voile ce qui est pou. laisser voir seulement ce qui pouvait être.

La jeunesse a ses chagrins et ses souffrances. Eh, sans doute ! pas plus que l'âge mûr, elle ne possède le privilège d'emprisonner le bonheur à son profit ; aussi, n'est-ce on impuissance à réaliser ses rêves que nous envions ; c'est son ardeur à les concevoir.

Et comment pourrions-nous ne pas la regretter, cette soif de l'âme, puisque, à l'heure où nous la sentons s'éteindre, nous sentons aussi que notre vie va finir ?

Vivre c'est rêver, mon ami. Ce que nous appelons notre vie réelle n'est que le reflet bien pâle de notre existence imaginaire et nos actions ne sont que la cendre de nos rêves consumés.

C'est précisément parce que dans la vieillesse on est impuissant à faire renaître en soi les ardeurs passées, qu'on en évoque si souvent le souvenir.

On relit pour se retrouver soi-même, comme font ces promeneurs qui reviennent toujours à l'allée silencieuse où leur cœur s'émut pour la première fois, et s'arrêtent à chaque pas, croyant entendre l'écho de leurs propres baisers.

Les jeunes gens ont leur triomphe et leur ivresse, mais ils ne connaissent pas la joie calme et pénétrante que l'on éprouve à revenir lentement sur ses pas, à refaire une route aimée, à retrouver dans l'herbe, dans l'air, jusque dans les buissons, les parcelles oubliées de son cœur et de son esprit.

Comme on est attentif alors et recueilli, et comme la tendresse d'un vieillard pour un livre de choix tourne aisément à la dévotion.

* * *

Rien n'est indifférent dans ce vieux confident des heures intimes : ce n'est pas seulement son contenu que l'on recherche ; c'est aussi son costume fané, les rides de sa relieure ; c'est un coup d'ongle sur sa marge jaunie ; c'est le signe décoloré, la coupe des chapitres, la forme des lettres, tous les détails enfin de sa personne qui sont autant de petits sourires dont on est réchauffé.

Et puis, entre les lignes, que d'émotions en réserve. Les souvenirs s'appellent, les impressions se réveillent, tout un coin du passé se dévoile, et suivant la page ou le chapitre, on revit les heures de son choix.

Ce sont là de petites joies silencieuses qui ne sont pas sans valeur, alors que les autres nous quittent une à une. La vieillesse nous pousse lentement en un coin solitaire où nous nous retrouvons seuls en compagnie de nous-mêmes.

On ne peut pas se fuir toujours ; si furieusement qu'on ait couru le monde, il faut enfin dételer et rentrer dans sa cabane. Bienheureux les vieillards qui de longue date ont su le rendre hospitalier, ce refuge que l'on n'improvise pas ; bien heureux les vieillards qui sont avec eux-mêmes en bonnes relations, qui s'estiment, se suffisent, peuvent sans rougir, fouiller dans leurs tiroirs et feuilleter dans leur cœur.

B. D'ORCHAMP.

BEAUMONT

Madame Gilbert Perras est allé passer quelquas jours chez son fils, M. Joseph Perras, à Morinville.

Mons. Jean Pruneau, frère de Paul Pruneau, un des vieux de Beaumont, est un nouvel arrivé au milieu de nous, en train de s'installer sur sa ferme. Le nouveau colon est enchanté de notre pays.

Notre gentille petite église a maintenant son clocher qui, s'élevant bien au dessus des maisons du village, semble veiller sur nos bons paysans.

La fièvre des Homesteads du Nord s'est emparée de plusieurs de nos cultivateurs d'ici et un certain nombre sont partis ces jours derniers pour St-Paul des Métis afin de juger de la qualité du terrain et des chances de succès.

Beaumont serait un bon poste pour un forgeron. Il ferait ici de bonnes affaires et pourrait faire des épargnes.

Monsieur T. Chevalier est parti pour l'hospital, à Edmonton, à cause d'un empoisonnement du sang.

Le 21 du mois prochain aura lieu l'exposition de Leduc. On nous prédit une belle exposition et nous espérons, qu'en effet, ce sera un succès.

Le Révérend père Leclainche nous a honoré de sa visite, la semaine dernière. Le Révérend venait nous bonjourer avant de partir pour la mission lointaine du lac froid. (Mission Montagnaise.)

Beaumont a maintenant une maison de pension de première classe, située en face de l'église, propriété de M. Wilfrid Ouimet.

La prospective est belle pour nos récoltes, par ici, et nos paysans sont très satisfaits.

PROVINCE D'ALBERTA

Avis aux Propriétaires d'Animaux.

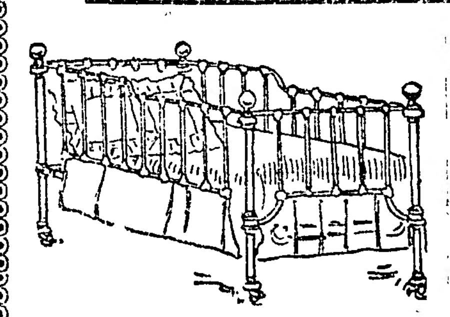
Avis est par les présentes données qu'à partir du premier jour de juillet 1906, le bureau conjoint de Régistration des marques (Recorder of Brands) pour les provinces d'Alberta et de Saskatchewan sera situé à Medecine Hat, Alberta. Toute communication relativement aux marques devront, après cette date, être adressées comme suit : Recorder of Brands, Medecine Hat, Alberta.

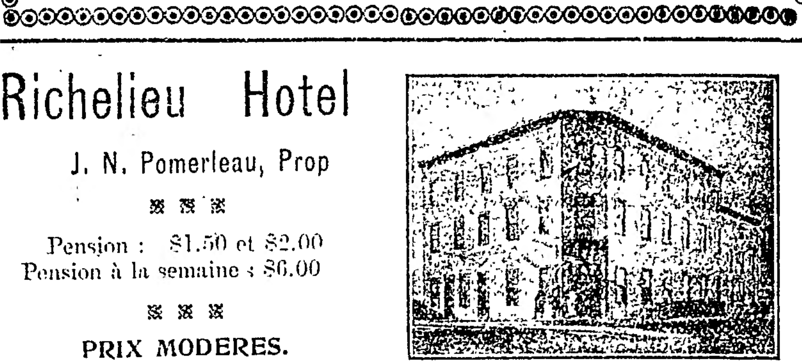
L'argent envoyé en paiement des honoraires devra être adressé par Bon de Poste ou mandat d'express, payable au "Recorder of Brands," Medecine Hat. Si des chèques sont envoyés ils devront avoir été acceptés par la banque sur laquelle ils sont tirés, au préalable, et comprendre le montant que la banque chargera pour l'échange.

RÉGISTRATION DES MARQUES DANS LES DEUX PROVINCES.

Les personnes qui font l'élevage dans le voisinage de la frontière inter-provinciale (quatrième méridien) devraient, comme mesure de protection, lorsqu'elles font enrégistrer une marque, faire enrégistrer cette marque dans la province de Saskatchewan aussi, ce qui leur coûtera une piastre ($1.00) de plus d'honoraires.

GEO. HARCOURT,
Député-Ministre de l'Agriculture.
Département de l'Agriculture,
Bureau du Gouvernement Provincial
Edmonton, Alta., 21 juin, 1906.
16-8-06





41

Feuilleton du "Courrier de l'Ouest"

LE BOSSU

—OU—

LE PETIT PARISIEN

(Suite

Elle s'arrêta en voyant le regard étonné que le duc d'Orléans relevait sur elle. Gonzague les suivait du coin de l'œil, et faisant mine de se donner tout entier au classement des papiers déposés par lui sur sa table. Parmi ces papiers, il y avait un large pli de parchemin scellé de trois sceaux pendants.

—Votre Altesse Royale, dit la princesse, n'a pas daigné non plus prendre mon message en considération.

—Quel message ? demanda tout bas le duc d'Orléans.

Le regard de madame de Gonzague se tourna malgré elle vers son mari.

—Ma lettre a dû être interceptée... commença-t-elle.

—Madame, interrompit précipitamment le régent, rien n'est fait ; tout reste en l'état, agissez sans crainte, selon la dignité de votre conscience. Entre vous et moi, personne ne peut se placer désormais.

Puis, élevant la voix et prenant congé :

—C'est un grand jour pour vous, madame, et ce n'est pas seulement à cause de notre cousin de Gonzague que nous avons voulu assister à cette assemblée de famille. L'heure et la vengeance a sonné pour Nevers, son meurtrier va mourir.

- Ah ! monseigneur, voulut dire encore la princesse ; si Votre Altesse Royale eût reçu mon message...

Le régent la conduisit à son siége.

=Tout ce que vous demanderez, murmura-t-il rapidement, je vous l'accorderai... Prenez place, messieurs, je vous prie, ajouta-t-il tout haut.

Il regagna son fauteuil. Le président de Lamoignon lui glissa quelques mots à l'oreille.

—Les formes, répondit Son Altesse Royale, je suis fort ami des formes, tout se passera suivant les formes, et j'espère que nous allons saluer enfin la véritable héritière de Nevers.

Ce disant, il s'assit et se couvrit, laissant la direction du débat au premier président. Le président donna la parole à M. de Gonzague. Il y avait une chose étrange. Le vent soufflait du midi. De temps en temps le glas qu'on sonnait à la Sainte-Chappelle arrivait tout à coup plaintif et semblait tinter dans l'antichambre. On entendait aussi comme une vague rumeur au dehors. Le glas avait appelé la foule, et la foule était à son poste dans les rues. Quand Gonzague se leva pour parler, le glas sonna si fort qu'il y eut un silence forcé de quelques secondes. Au dehors, la foule cria pour fêter le glas.

—Monseigneur et messieurs, dit Gonzague, ma vie a toujours été au grand jour. Les sourdes menées ont beau jeu contre moi ; je ne les évante jamais, parcequ'il me manque un sens, celui de la ruse. Vous m'avez vu tout récemment chercher la vérité avec une sorte de passion. Cette belle ardeur s'est un peu refroidie. Je me lasse des accusations qui s'accumulent contre moi dans l'ombre. Je me lasse de rencontrer toujours sur mon chemin l'aveugle soupçon ou la calomnie abjecte et lâche. J'ai présenté ici celle que j'affirmais, et que j'affirme encore et de plus en plus être la véritable héritière de Nevers. Je la cherche en vain à la place où elle devrait s'asseoir. Son Altesse Royale sait que je me suis démis ce matin du soin de sa tutelle. Qu'elle vienne ou ne vienne point, peu m'importe. Je n'ai plus qu'un souci, c'est de montrer à tous de quel côté se trouvait la bonne foi, l'honneur, la grandeur d'âme dans cette affaire.

Il pris sur la table le parchemin plié, et ajouta, en le tenant à la main :

—J'apporte la preuve indiquée par madame la princesse elle-même : la feuille arrachée au régistre de la chapelle de Caylus. Elle est là, sous ce triple cachet. Comme je dépose mes titres, que madame la princesse veuille bien déposer les siens.

Il se rassit, après avoir salué une seconde fois l'assemblée. Quelques chuchotements eurent lieu sur les gradins. Gonzague n'avait plus ces chauds approbateurs de l'autre séance. Mais quel besoin ? Gonzague ne demandait rien, sinon à faire preuve de loyauté. Or, la preuve était là sur la table, la preuve matérielle et que nul ne pouvait recuser.

—Nous attendons, dit le régent, qui se pencha entre le président de Lamoignon et le maréchal de Villeroy, nous attendons la réponse de madame la princesse.

—Si madame la princesse avait bien voulu me confier ses moyens.. dit le cardinal de Bissy.

Aurore de Caylus se leva.

=Monseigneur, dit-elle, j'ai ma fille, et j'ai les preuves de sa naissance. Regardez-moi, vous tous qui avez vu mes larmes, et vous comprendrez à ma joie que j'ai retrouvé mon enfant.

—Ces preuves dont vous parlez, madame... commença le président de Lamoignon.

—Ces preuves seront soumises au conseil, interrompit la princesse, aussitôt que Son Altesse Royale aura accordé la requête que la Veuve de Nevers lui a humblement présentée.

- La veuve de Nevers, répondit le régent, ne m'a jusqu'ici présenté aucune requête.

La princesse tourna vers Gonzague son regard assuré.

—C'est une grande et belle chose que l'amitié, dit-elle : depuis deux jours tous ceux qui s'intéressent à moi me répètent. "N'accusez pas votre mari, n'accusez pas votre mari." Cela signifie, sans doute, qu'une illustre amitié fait à M. le prince un rempart impénétrable. Je n'accuserai donc point, mais je dirai que j'ai adressé à Son Altesse Royale une humble supplication, et qu'une main, je ne sais laquelle, a détourné mon message."

Gonzague laissait errer autour de ses lèvres un sourire calme et résigné.

—Que réclamiez-vous de nous, madame ? demanda le régent.

—J'en appelais, monseigneur, répliqua la princesse, à une autre amitié. Je n'accusais pas, j'implorais. Je disais à Votre Altesse Royale que l'amende honorable au tombeau ne suffisait point.

La physionomie de Gonzague changea.

—Je disais à Votre Altesse Royale, poursuivit la princesse, qu'il y avait une autre amende honorable plus large, plus digne, plus complète, et que je la suppliait d'ordonner qu'ici même en l'hôtel de Nevers où nous sommes, devant le chef de l'État, devant cette illustre assemblée, le condamné entendit à genoux lecture de son arrêt.

Gonzague fut obligé de fermer à demi ses paupières pour cacher l'éclair qui jaillissait de ses yeux. La princesse mentait. Gonzague le savait bien, puisqu'il avait la lettre dans sa poche : la lettre écrite au régent et interceptée par lui-même, Gonzague. Dans cette lettre, la princesse affirmait au régent l'innocence de Lagardère, et s'en portait garante solennellement, voilà tout. Pourquoi ce mensonge ? Quelle batterie se masquait derrière ce stratagème audacieux ? Pour la première fois de sa vie, Gonzague eut dans les veines ce froid que donne le danger terrible et inconnu. Il sentait sous ses pieds une mine près d'éclater. Mais il ne savait pas où la chercher pour en prévenir l'explosion. L'abime était là, mais où il faisait nuit. Chaque pas pouvait le précipiter au fond. Chaque mouvement pouvait le trahir. Il devinait tous les regards fixés sur lui. Un effort puissant lui garda son calme. Il attendait.

-C'est chose inusitée, dit le président de Lamoignon.

Gonzague eût voulu se jeter à son cou.

--Quels motifs madame la princesse pourrait-elle donner ?... commença le maréchal de Villeroy.

—Je m'adresse à Son Altesse Royale interrompit madame de Gonzague ; la justice a mis vingt ans à trouver le meurtrier de Nevers, la justice doit bien quelque chose à la victime qui attendit si longtemps la vengeance. Mademoiselle de Nevers, ma fille, ne peut entrer dans cette maison qu'après cette satisfaction hautement rendue. Et moi je me refuse à toute joie tant que je n'aurai pas vu l'œil sévère de nos aïeux regarder, du haut de ces cadres de famille, le coupable humilié, vaincu châtié.

Il y eut un silence. Le président de Lamoignon secoua la tête en signe de refus,

Mais le régent n'avait pas encore parlé. Le régent semblait réfléchir.

—Qu'attend-elle de la présence de cet homme ? se demanda Gonzague.

La sueur froide perçait sous ses cheveux. Il en était à regretter la présence de ses affidés.

- Quelle est sur ce sujet, l'opinion de M. le prince de Gonzague ? interrogea tout à coup le duc d'Orléans.

Gonzague, comme pour préluder à sa réponse, appela sur ses lèvres un sourire plein d'indifférence.

—Si j'avais une opinion, répliqua-t-il, et pourquoi aurais-je une opinion sur ce bizarre caprice ? j'aurais l'air de refuser un consentement à madame la princesse. Sauf le retard apporté à l'exécution de l'arrêt, je ne vois ni avantage ni inconvénient à lui accorder sa demande.

- Il n'y aura pas de retard, dit la princesse, qui sembla prêter l'oreille aux bruits du dehors.

=Savez-vous où prendre le condamne ? demanda le duc d'Orléans.

—Monseigneur... voulut protester le président de Lamoignon.

- En transgressant legèrement la forme, monsieur, répartit le régent avec sécheresse et vivacité, on peut parfois amender le fond.

La princesse, au lieu de répondre à la question de Son Altesse Royale, avait étendu la main vers la fenêtre. Au dehors, une clameur sourde s'élevait.

—Le condamné n'est pas loin, murmura Voyer-d'Argenson.

Le régent appela le marquis de Bonnivet et lui dit quelques mots à voix basse. Bonnivet s'inclina et sortit. La princesse avait repris son siège. Gonzague promenait sur l'assemblée un regard qu'il croyait tranquille ; mais ses lèvres tremblaient et ses yeux le brûlaient. On entendit un bruit d'armes dans le vestibule. Chacun se leva involontairement, tant était grande la curiosité inspirée par cet aventurier hardi, dont l'histoire avait fait, depuis la veille, le texte de toutes les conversations. Quelques-uns l'avaient aperçu à la fête du régent, lorsque Son Altesse Royale avait brisé son épée, mais pour la plupart c'était un inconnu.

Quand la porte s'ouvrit et qu'on le vit, beau comme le Christ, entouré de soldats et les mains liées sur sa poitrine, il y eut un long murmure. Le régent avait toujours les yeux fixés sur Gonzague. Gonzague ne broncha pas. Lagardère fut amené jusqu'au pied du tribunal. Le greffier suivait avec l'arrêt, qui, selon la forme, aurait dû être lu partie devant la tombe de Nevers, pour la mutilation du poignet, partie à la Bastille, pour l'exécution capitale.

—Lisez, ordonna le régent.

Le greffier déroula son parchemin. L'arrêt portait en substance ;

—"... Ouïs l'accusé, les témoins, l'avocat du roi : vues les preuves et procédures, la chambre condamne le sieur Henri de Lagardère, se disant chevalier, convaincu de meurtre commis sur la personne du haut et puissant prince Phillppe de Loraine-Elbeuf, duc de Nevers ; 1. à l'amende honorable, suivivie de la mutilation par le glaive aux pieds de la statue dudit prince et seigneur Philippe, duc de Nevers, en le cimetière de la paroisse de Saint-Magloire. 2. à ce que la tête du dit sieur de Lagardère soit tranchée de la main du bourreau, en le préau des chartres basses de la Bastille, etc."

Le greffier, ayant achevé, passa derrière les soldats.

—Avez-vous satisfaction, madame ? demanda le régent à la princesse.

Celle-ci se leva d'un mouvement si violent, que Gonzague l'imita, sans avoir sonscience de ce qu'il faisait. On eût dit d'un homme qui se met en garde pour recevoir un choc impétueux.

—Parlez, Lagardère, s'écria la princesse en proie à une indicible exaltation ; parle, mon fils.

Coin Féminin

Le Caractère Féminin.

Il n'est pas douteux que la façon dont la femme a été traitée durant des siècles a dû influer prodigieusement sur ses dispositions intellectuelles et morales. Même indépendamment de ce qu'elle était par le fait de la primitive nature, nous pouvons comprendre ce qu'elle est devenue à la longue et héréditairement.

Car si l'hérédité n'est pas seule en cause, puisque la fille n'hérite pas de sa mère seulement, elle a fixé cependant bien des caractères acquis. La sélection et l'éducation ont fait le reste: l'éducation en élevant la fille comme on veut qu'elle soit, en developpant les qualités regardées comme essentielles à son sexe à l'exclusion des dispositions inverses ; la sélection, en faisant primer toujours aux yeux des hommes les qualités regardées par eux comme appréciables entre toutes chez la femme qu'on épouse.

Quelles seront ces qualités,—qualités ou défauts, selon le dégré ? Ce seront sans doute, pour le physique d'abord, une certaine faiblesse musculaire et un moindre développement du corps résultant de la vie plus sédentaire ; au moral, le goût de la vie intérieure et des occupations du ménage ; la timidité et un moindre courage (au gros sens du mot), une volonté moins entreprenante qu'endurante ; le goût des détails et des petites choses ; le désir de plaire à l'homme, puisque tout dépend de lui ; l'obéissance et la docilité à l'égard du maître qui a la force, ce qui n'exclut pas la raideur dans les commandements, si elle peut se dédommager sur des inférieurs ; une grande pénétration à deviner la pensée et la volonté du maitre, ne fut-ce que pour la devancer ; une grande habileté à le tromper, s'il est trop dur, à lui cacher du moins ses propres sentiments si elle y a un pressant intérêt... Voilà quelques-uns des traits que nous ne serons pas surpris de rencontrer dans le caractère de la femme,—s'ils ont été, pour ainsi dire, ses armes dans la lutte pour la vie, s'ils ont assuré sa défense sociale.

***

Intellectuellement, comment nous attendre à trouver chez la femme, enfermée, jadis, dans la gynécée, ou le château féodal, le même développement mental, les mêmes facultés aussi fortes que chez l'homme toujours aux prises avec les grandes affaires privées ou publiques ? Toujours prise, elle, entre le dédain et l'adulation, presque aussi mauvais conseillers l'un que l'autre, ou elle a vécu dans une ignorance héréditaire, ou elle a développé surtout les dons brillants et superficiels de son esprit, les facultés d'assimilation et d'adaptation (comme la mémoire), bien plus que les facultés de raisonnement et de combinaison à longue portée. Les hommes n'ont jamais aimé les femmes savantes, ni les femmes à l'esprit trop ferme ; aujourd'hui encore la majorité, je le crains, les condamnerait volontiers à l'ignorance sous peine de ridicule.

Mais surtout comment la femme ne serait-elle pas plus que l'homme moutonnière, incapable d'autonomie, de personnalite intellectuelle et morale, quand elle a porté durant des siècles le poids de l'opinion, d'une opinion inexorable pour elle, d'une opinion inique, disons-le bien haut, qui permet à l'homme presque tout contre elle, et à elle ne pardonne pas une faiblesse, qui applaudit au séducteur et n'insulte que sa victime.

Nous ne devons cependant pas reprocher à la femme ses faiblesses outre mesure. Loin de là. La revue de l'histoire doit nous laisser pleins pour la femme de ce respect qui lui a tant manqué au cours des siècles. Il faut qu'elle y eût bien droit pour l'avoir inspiré toujours plus ou moins dans la condition où on la tenait. Si c'était notre sexe qui eût été mis à pareille épreuve, qui osera dire qu'il s'en fût mieux tiré ? Quand on réfléchit à tout cela de bonne foi, dit Grimm, "loin de dire du mal des femmes, on est tenté de croire qu'elles sont généralement beaucoup mieux nées que les hommes."

Au moins doit-on reconnaitre qu'il y a en elles un ressort singulier, et on est tenté de croire qu'avec l'amélioration de leur condition légale elles développeront les qualités jusque-là etouffés, dans leurs germe, pour le plus grand bien de la communauté. Il serait bien peu raisonnable, en tout cas, de chercher l'idéal dans le passé, et de penser que c'est dans le temps où la justice et les soins leur ont manqué qu'elles ont donné toutes leurs mesures.

MARION.

Les droits de la femme

Voici maintenant qu'un député va proposer au parlement français l'adoption d'un projet de loi ayant pour objet de rendre la femme légalement propriétaire d'une partie du salaire de son mari. Ce privilège fait partie de ce qu'on appelle "les droits de la femme." Si ce projet est voté, une femme n'aura dorénavant qu'à se présenter chaque samedi au caissier de l'établissement où est employé son mari pour toucher une certaine fraction du salaire de son seigneur et maître, fraction sur laquelle le dit seigneur et maître n'aura pas le moindre droit.

Cela est très beau et montre bien le grand souci de justice sociale qui anime les législateurs français. Il ne leur restera plus, pour parfaire leur œuvre qu'à édicter une loi obligeant tous les hommes à se marier. Car il va sans dire que, le premier projet étant adopté, les pauvres diables d'hommes ne seront plus guère bien pressés d'aller aux pieds des autels ou devant M. le maire faire le solennel abandon de la moitié ou du tiers de leur salaire pour le reste de leur existence.

La prière de femme.

Quand on se rencontre et qu'on s'aime,
Que peut-on échanger de mieux
Que la prière, don suprême,
Or pur qu'on reçoit des cieux ?

Vous me l'offrez, je la réclame :
Pensez à moi dans le saint lieu :
Que cette obole de votre âme
M'enrichisse au trésor de Dieu !

. . . .

Moi, j'emprunte une voix de femme
Pour porter à Dieu mes accents :
Mes soupirs, passant par ton âme
Ont plus de pleurs et plus d'encens !

LAMARTINE.

Recettes

VEAU FARCI.

Hachez le veau avec un peu de lard salé faites frire un oignon dans la graisse, sel, poivre, émiettez une mie de pain, faites revenir le tout ensemble. Un œuf battu avec un dessus de crême douce ; remplissez de cette farce, un gigot de veau qui aura été désossé à l'avance.

CERVELLES AU BEURRE NOIR.

Faites bouillir dans l'eau avec un peu de vinaigre, sel, poivre, à peu près un quart d'heure, faites frire du beurre noir et jetez dessus.

LANGUE FRAICHE AUX CAROTTES.

Faites bouillir la langue, otez la peau, bordez de lard faites cuire avec de la graisse dans une casserole puis enlevez la langue ; taillez des carottes et des oignons, faites frire, ajoutez la langue, couvrez d'eau et laissez cuire tranquillement.

GALETTES CHAUDES

Dix cuillerées de farine, trois cuillerées à thé de poudre, un peu de sel, un quarteron de beurre, une tasse de lard. Mettez le beurre dans la farine.

Ce fut comme si l'assemblée eût reçu une commotion électrique. Chacun attendit quelque chose d'extraordinaire et d'inouï. Le régent était debout. Le sang lui montait aux joues.

—Est-ce que tu trembles, Philippe ? dit-il en dévorant des yeux Gonzague.

—Non, par la mort Dieu, répliqua le prince qui se campa insolement, ni aujourd'hui, ni jamais.

Le régent se retorna vers Lagardère, et dit :

—Parlez, monsieur.

—Altesse, prononça le condamné d'une voix sonore et calme, la sentence qui me frappé est sans appel. Vous n'avez pas même le droit de faire grâce, et moi, je ne veux pas de grâce ; mais vous avez le devoir de fair justice : je veux justice.

C'était miracle de voir, sur toutes ces têtes de vieillards attentives et avides, tous ces cheveux blancs frémir. Le président de Lamoignon, ému malgré lui, car il y avait dans le contraste de ces deux visages, celui de Lagardère et celui de Gonzague, je ne sais quel enseignement prodigieux, le président de Lamoignon laissa tember comme malgré lui ces paroles :

—Pour réformer l'arrêt d'une chambre ardente, il faut l'aveu du coupable.

—Nous aurons l'aveu du coupable, répondit Lagardère.

—Dépêche-toi donc, l'ami ! fit le régent ; j'ai hâte.

Lagardère reprit :

—Moi aussi, monseigneur. Souffrez cependant que je vous dise : Tout ce que je promets, je le tiens. J'avais juré sur l'honneur, de mon nom que je rendrais à madame de Gonzague l'enfant qu'elle m'avait confiée au péril de ma vie, je l'ai fait.

—Et sois béni mille fois ! murmura Aurore de Caylus.

—J'avais juré, poursuivit Lagardère, de me livrer à votre justice après vingt-quatre heures de liberté, à l'heure dite, j'ai rendu mon épée.

—C'est vrai, fit le régent ; depuis cela, j'ai l'œil sur vous — et sur d'autres.

Les dents de Gonzague grincèrent dans sa bouche. Il pensa :

—Le régent lui-même était du complot.

—En troisième lieu, ajouta Lagardère, j'avais juré que je ferais éclater mon innocence devant tous en démasquant le vrai coupable. Me voici : je vais accomplir mon dernier serment.

Gonzague tenait toujours à la main le pli de parchemin, scellé de trois cachets de cire rouge, dérobé par lui dans les logis de la rue du Chantre. C'était en ce moment son épée et son bouclier.

—Monseigneur, dit-il, avec brusquerie, la comédie a trop duré, ce me semble.

—On ne vous a pas encore accusé, ce me semble aussi, interrompit le régent.

—Une accusation sortant de la bouche de ce fou ? fit Gonzague, essayant le mépris.

—Ce fou va mourir, prononça sévèrement le régent. La parole des mourants est sacré.

—Si vous ne savez pas encore ce que vaut la sienne, monseigneur, s'écria l'Italien, je me tais. Mais, croyez-moi, tous tant que nous sommes, nous autres, les grands, les nobles, les seigneurs, les princes, les rois, nous nous asseyons sur des trônes dont le pied s'en va chancelant. Il est d'un dangereux et fâcheux exemple le passetemps que Votre Altesse Royale se donne aujourd'hui. Souffrir qu'un pareil misérable...

Lagardère se tourna lentement vers lui.

—Souffrir qu'un pareil misérable, poursuivit Gonzague, vienne en face de moi, prince souverain, sans témoins ni preuves...

Lagardère fit un pas vers lui, et dit :

—J'ai mes témoins et j'ai mes preuves.

—Où sont-ils, vos témoins ? s'écria Gonzague, dont le regard fit le tour de la salle.

—Ne cherchez pas, répondit le condamné ; ils sont deux, mes témoins. Le premier est ici : c'est vous.

Gonzague essaya un rire de pitié ; mais son effort ne produisit qu'une effrayante convulsion.

—Le second, poursuivit Lagardère, dont l'œil fixe et froid enveloppait le prince comme un réseau, le second est dans la tombe.

—Ceux qui sont dans la tombe ne parlent pas, dit Gonzague.

—Ils parlent quand Dieu le veut, répliqua Lagardère.

Autour d'eux un silence profond se faisait, un silence qui serrait le cœur et glaçait les veines.

Ce n'était pas le premier venu qui aurait pu faire taire dans toutes ces âmes le scepticisme moqueur. Neuf sur dix eussent donné le signal du rire méprisant et incrédule dès le début de cette plaidoirie, qui semblait chercher ses moyens par delà les limites de l'ordre naturel. L'époque était au doute : le doute régnait en maître, soit qu'il se fit frivole pour donner le ton aux entretiens de salon, soit qu'il s'affubât de la robe doctorale pour se guinder à la hauteur d'une opinion philosophique. Les fantômes vengeurs, les tombes ouvertes, le sanglants linceuls, qui avaient épouvanté le siècle passé, faisaient rire maintenant à gorge déployée. Mais c'était Lagardère qui parlait. L'acteur fait le drame. Cette voix grave allait remuer jusqu'au fond des cœurs les fibres mortes ou engourdies. La grande, la noble beauté de ce pâle visage glaçait la raillerie sur toutes les lèvres. On avait peur de ce regard absorbant sous lequel Gonzague fasciné se tordait.

Celui-là pouvait défier la mode railleuse, du haut de sa passion ; celui-là pouvait évoquer des fantômes en plein dix-huitième siècle, devant le cour du régent, devant le régent lui-même. Il n'y avait là personne qui pût se soustraire à la solennelle épouvante de cette lutte, personne. Toutes les bouches étaient béantes, toutes les oreilles tendues ; quand Lagardère faisait une pause, le souffle de toutes les poitrines oppressées rendait un long murmure.

—Voici pour les témoins, reprit Lagardère : le mort parlera, j'en fais serment, ma tête y est engagée. Quant aux preuves, elles sont là, dans vos mains, monseigneur de Gonzague. Mon innocence est sous cette enveloppe triplement scellée. Vous avez produit ce parchemin vous-même, instrument de votre propre perte ; vous ne pouvez pas le retirer, il appartient à *la justice, et la justice vous presse ici* de toutes parts. Pour vous procurer cette arme qui va vous frapper, vous avez pénétré dans ma demeure comme un voleur de nuit ; vous avez brisé la serrure de ma porte et crocheté ma cassette, vous, le prince de Gonzague.

—Monseigneur, fit ce dernier dont les yeux s'injectèrent de sang, imposez *silence à ce malheureux.*

Défendez-vous, prince, s'écria Lagardère d'une voix vibrante, et ne demandez pas qu'on me ferme la bouche. On nous laissera parler tous deux, vous comme moi, moi comme vous, parce que la mort est entre nous deux, et que Son Altesse Royale l'a dit : " La parole des mourants est sacrée. "

Il avait la tête haute. Gonzague saisit machinalement le parchemin qu'il venait de poser sur la table.

—C'est là, fit Lagardère ; il est temps. Brisez les cachets... Brisez, vous dis-je. Pourquoi tremblez-vous ? il n'y a là-dedans qu'une feuille de parchemin : l'acte de naissance de mademoiselle de Nevers.

—Brisez les cachets ! ordonna le régent.

Les mains de Gonzague tremblaient paralysées. A dessein peut-être, peut-être par hassard, Bonnivet et deux des soldats de la garde s'étaient rapprochés de lui. Ils se tenaient entre la table et le tribunal, tous trois tournés vers le régent, comme s'ils eussent été là pour attendre ses ordres. Gonzague n'avait pas encore obéi, les cachets restaient intacts. Lagardère fit un second pas vers la table. Sa prunelle luisait comme une lame d'acier.

—Monsieur le prince, vous devinez qu'il y a autre chose, n'est-ce pas ? reprit-il en baissant la voix, et toutes les têtes avides se penchèrent pour l'écouter. Je vais vous dire ce qu'il y a. *Au dos du parchemin, au dos, trois lignes, écrites avec du sang.* C'est ainsi que parlent ceux qui sont dans la tombe.

Gonzague tressaillit de la tête aux pieds. L'écume vint aux coins de sa bouche. Le régent, penché tout entier par-dessus la tête de Villeroy, avait le poing sur la table de la présidence. La voix de Lagardère sonna sourdement parmi la muette émotion de toute cette assemblée, il reprit :

—Dieu a mit vingt ans à déchirer le voile. Dieu ne voulait pas que la voix du vengeur s'élevât dans la solitude. Dieu a rassemblé ici les premiers du royaume, présidés par le chef de l'État ; c'est l'heure. Nevers était auprès de moi la nuit du meurtre. C'était avant la bataille, une minute avant. Déjà il voyait briller dans l'ombre les épées des assassins qui rampaient de l'autre côté du pont. Il fit sa prière ; puis, sur cette feuille qui est là, de sa main trempée dans sa veine ouverte, il traça trois lignes qui disaient d'avance le crime accompli et le nom de l'assassin.

Les dents de Gonzague claquèrent dans sa bouche. Il recula jusqu'au bout de la table, et ses mains crispées semblaient vouloir broyer cette enveloppe, qui désormais le brûlait. Arrivé près du dernier flambeau, il le souleva et l'abaissa par trois fois, sans tourner les yeux du côté de Lagardère. C'était le signal convenu avec ses affidés.

—Voyez, dit cependant le cardinal de Bissy à l'oreille de M. de Mortemart, il perd la tête.

Nul autre ne parla. Toutes les respirations étaient suspendues.

—Le nom est là, continua Lagardère dont les mains garrottées se soulevaient ensemble pour désigner le parchemin ; le vrai nom, et toutes lettres. Brisez l'enveloppe, et le mort va parler.

Gonzague, les yeux égarés, le front baigné de sueur, jeta sur le tribunal un regard farouche.

Bonnivet et ses deux gardes le masquaient. Il tourna le dos au flambeau, et sa main tremblante chercha la flamme par derrière. L'enveloppe prit feu. Lagardère le voyait ; mais Lagardère au lieu de le détourner, disait :

—Lisez, lisez tout haut. Qu'on sache si le nom de l'assassin est le mien ou le vôtre.

—Il brûle l'enveloppe ! s'écria Villeroy qui entendit le parchemin pétiller.

Ce ne fut qu'une grande clameur, quand Bonnivet et les deux gardes se retournèrent.

—Il a brûlé l'enveloppe, l'enveloppe qui contenait le nom de l'assassin.

Le régent s'élança.

Lagardère, montrant le parchemin dont les débris flambaient à terre, dit :

—Le mort a parlé.

—Qu'y avait-il d'écrit ? demanda le régent dont l'émotion était au comble. Dis vite, on te croira, car cet homme vient de se perdre.

—Il n'y avait rien, répondit Lagardère.

Puis, au milieu de la stupeur générale :

—Rien, répéta-t-il d'une voix éclatante ; rien, entendez-vous, monsieur de Gonzague. J'ai usé du rose et votre conscience bourrelée a trébuché dans le piège. Vous avez brûlé ce parchemin dont je vous menaçais comme d'un témoignage. Votre nom n'était pas là, mais vous venez de l'y écrire vous-même. C'est la voix du mort : le mort a parlé.

—Le mort a parlé, répéta l'assemblée sourdement.

—En essayant de détruire cette preuve, dit M. de Villeroy, le meurtrier s'est trahi.

—Il y a aveu du coupable, prononça comme malgré lui le président de Lamoignon ; l'arrêt de la chambre ardente peut être cassé.

Suite à la 6ième page.

LE COURRIER DE L'OUEST

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

P. E. LESSARD, Président — A. BOILEAU, Secrétaire-Trésorier — Hon. P. ROY, Directeur-Gérant

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour el angement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 26 Juillet 1906

Déménagés.

Nous sommes maintenant installés dans notre nouvel établissement, Deuxième rue, en face du patinoir.

Capitaux Français

Il faudrait leur montrer le chemin du Canada

La compagnie de Chemin de fer de Pennsylvanie a vendu sur la place de Paris pour $50,000,000 de ses obligations. Cette information fait régulièrement le tour de la presse tous les dix ou quinze jours. Elle sert à indiquer qu'il y a en France des capitaux qui cherchent placement à l'étranger. Mais on ne va guère au delà de cette indication.

On ne se demande pas, par exemple, par quel moyen les obligations à 4 p.c. du chemin de fer de Pennsylvanie, qui ne portent peut-être pas première hypothèque sur les propriétés de la compagnie, ont été souscrites à Paris, tandis que nous avons au Canada un bon nombre de titres plus sûrs comme placement, plus avantageux comme rendement, que l'on ne souscrit pas à Paris.

Les Américains connaissent évidemment mieux que nous la manière de se faire ouvrir la bourse des banquiers parisiens, lesquels, à leur tour, puisent dans la tirelire de la petite et de la grosse épargne française.

Y a-t-il un peu de jingoïsme là-dedans, et nos financiers sont-ils encore persuadés que la place de Londres est la seule où l'on puisse emprunter des fonds à bon marché ? C'est fort possible.

Il fut un temps où l'on tournait en ridicule l'honorable M. Mercier pour avoir voulu négocier un emprunt de la province de Québec à Paris au lieu de le négocier à Londres : et où l'hon. M. Shehyn dut aprouver par documents que les conditions obtenues à Paris étaient plus avantageuses que celles offertes par Londres.

Il est bien évident pourtant que si nous avions à notre disposition deux grandes places financières au lieu d'une seule, la concurrence nous servirait à obtenir de meilleures conditions pour nos emprunts.

Nous avions, l'autre jour, l'occasion de mentionner le fait que les capitaux français avaient déjà dans certain genre de placement, fait baisser considérablement le taux courant de l'intérêt au Canada.

Si l'organisation par des particuliers français et canadiens du Crédit Foncier Franco-Canadien a produit cet effet tout à fait désirable dans les prêts sur hypothèque, pourquoi n'a-t-on pas essayé avec esprit de suite et persistance de populariser nos obligations d'Etat, de municipalités, de corporations commerciales et industrielles à Paris ?

Nous pourrions maintenant profiter du désir général des capitalistes français de se soustraire à l'impôt sur le revenu, pour attirer chez nous, et placer dans nos chemins de fer, dans nos compagnies de tramways et de navigation, dans nos grandes industries si solides et si prospères, les millions français qui ne demandent qu'à émigrer.

Serait-il déjà trop tard ? Nous ne le croyons pas ; mais il ne doit plus y avoir beaucoup pe temps à perdre.

(Le Canada).

Avis Inutile.

Il semble que les conservateurs pour la plupart grands admirateurs de Chamberlain, aient été très vivement frappés par une récente déclaration du grand apôtre de l'impérialisme, qui disait à ses fidèles :

"N'allons pas commettre l'erreur fatale de croire que nous puissions revenir au pouvoir à l'aide d'une politique purement négative."

Les conservateurs ne pouvaient pas ne pas faire un rapprochement qui s'impose de toute évidence et voici que leurs journaux s'emparent du conseil de M. Chamberlain et supplient qu'on abandonne enfin la politique négative poursuivie jusqu'ici par leurs chefs.

C'est qu'en effet les criailleries vaines de l'opposition ne peuvent même pas donner l'illusion de cette offensive active et intelligente, qui seule pourrait permettre au parti conservateur de regagner l'oreille de l'électorat.

Ils ont fait du bruit, mais ce n'était que du bruit.

Du vent, rien autre chose.

Leurs efforts pour déterrer un scandale ont si piteusement échoués, qu'ils ne peuvent même pas entretenir l'illusion d'un succès.

Ils ont en vain battu l'eau, comme un homme qui se noie, ils se sentent couler au fond, malgré tout.

Aussi ne saurait-on être surpris de voir le *Citizen* d'Ottawa sonner l'alarme et conjurer ses amis de méditer les paroles de Chamberlain.

Il aurait pu, non sans à propos, leur rappeler aussi les paroles récentes de Roosevelt aux dénicheurs de scandales lorsqu'il les avertissait charitablement que " s'ils continuaient de regarder que par terre dans les tas de boues, ils seraient incapables de voir les beautés du ciel et perdraient toute chance de se rendre utile."

Mais, en somme, les appels du *Citizen* sont tout simplement un appel aux chefs conservateurs de cesser de chiffonner dans les tas d'ordures et de s'atteler à une besogne plus noble et plus utile.

Nous souhaitons pour notre part que ses conseils soient entendus, non pour le parti conservateur qui nous indiffère, mais pour l'intérêt du pays qui a le droit d'attendre de l'opposition une attitude plus décente.

Hélas, il est fort à craindre que ces appels restent inutiles tant que M. Foster demeurera le maître occulte et l'inspirateur de la politique conservatrice.—*Le Temps.*

Les récoltes ! Les belles récoltes !

Le rapport suivant a été donné par la C.P.R. relativements à la condition des récoltes, pour la semaine finissant le 17 du courant.

MAPLE CREEK — Temps chaud et sec ; les récoltes ont belle apparence ; aucun dommage.

GLEICHEN — Très chaud et quelques orages ; récoltes en très bonne condition ; l'avoine pousse très vite.

STRATHMORE — L'avoine va bien.

LANGDON — A peu près deux mille acres en avoine, orge et blé dans ce district. Belle apparence partout.

AIRDRIE — Température très chaude ; quelques orages.

CROSSFIELD — Un peu de pluie durant la semaine. Le grain a belle apparence. Aucun dommage.

CARSTAIRS — Très chaud. A peu près dix heures de pluie. Grain en bonne condition.

DIDSBURY — Très chaud, quelques orages. Grain en condition exceptionnellement bonne.

BOWDEN — Temps idéal. Récolte en bonne voie.

OLDS — La condition des récoltes ne pourrait être meilleure : temps superbe : pas de dommage.

INNISFAIL — Chaud, quelques orages. Blé d'automne trente pouces, blé le printemps, vingt pouces.

PENHOLD — Tout le grain en excellente condition, blé de huit à dix-huit pouces de haut.

RED DEER — Récoltes en splendide condition. Belle perspective.

LACOMBE — Tout est beau ; temps superbe, quelques orages.

WETASKAWIN — Température très favorable. Le rendement sera excellent.

LEDUC — Belle apparence du grain ; temps chaud ; à peu près douze heures de pluie.

STRATHCONA — Grain plus avancé que l'an dernier.

STETTLER — Grain haut de deux pieds et demi, belle perspective.

CAMROSE — Température favorable, excellente perspective.

BAWLF — Temps chaud et sec. On fait les foins. La récolte de grain sera la meilleure qu'on ait vue.

DAYSLAND — Le grain est beau, haut de deux pieds ; temps favorable.

HIGH RIVER — Le grain est beau, moyenne hauteur de deux à trois pieds.

OKATOKS — Tous les grains en bonne condition ; excellente perspective.

NANTON — Blé haut de trente à trente-cinq pouces, apoine, vingt à vingt-cinq pouces, orge, vingt-cinq à trente pouces. Huit heures de pluie dans la semaine.

STAVELEY — Chaud avec vingt-quatre heures de pluie. Tout le grain en bonne condition.

CLARESHOLM — Temps beau et chaud ; quelques orages. Excellente perspective pour la récolte.

LEAVINGS — Température parfaite pour le grain, tout le grain en belle condition.

LETHBRIDGE — Le grain a belle apparence ; beau temps.

PINCHER CREEK — Temps beau et chaud, deux orages. Blé haut de deux à trois pieds, avoine, deux pieds.

CAWLEY — Blé d'automne très avancé. Temps des plus favorables.

L'ENTENTE CORDIALE

Opinion de Sir Wilfrid Laurier.

Paris, 16.

"L'Echo de Paris." publie le récit d'une entrevue avec Sir Wilfrid Laurier, lequel est fermement partisan de l'entente cordiale, et y voit non pas seulement un rapprochement éphémère, mais une alliance logique et nécessaire qui ne se rompra pas.

—La France et l'Angleterre, affirme Sir Wilfrid Laurier, seront à la tête de la civilisation nouvelle.

Il dit " nouvelle," parce qu'il prévoit en Europe des transformations politiques et sociales qui littéralement, la renouvelleront. Il reconnaît dans le socialisme, malgré les utopies qu'il condamne, certaines aspirations justes ; et il loue avec chaleur la loi sur le repos dominical que va voter le parlement canadien en faveur des travailleurs.

Cette entente cordiale, qu'il a tant souhaitée, il se rappelle combien les deux peuples en étaient éloignés en 1897, lors de son premier voyage en Europe. Fachoda, l'impopulaire campagne du Transvaal, la question d'Egypte, il énumère les causes de division...

—Si une guerre avait éclaté entre l'Angleterre et la France, murmure-t-il, cela aurait été terrible.

Et il ajoute, assombri :

—Des conflits très graves auraient été inévitables au Canada.

Il semble qu'il imagine ces conflits, qu'il voie ruinée tout à coup, dans un heurt fatal, sa politique de conciliation entre les deux races, sa politique qui n'est ni française ni anglaise, qui est d'abord et toujours canadienne...

Bientôt il reprend, rasséréné :

—Voyez-vous, je souhaite que nous devenions comme la Suisse. Les Suisses français restent très Français ; les Suisses allemand, très allemands ; les Suisse italiens, très Italiens, et pourtant tous s'accordent, tous sont Suisses avant tout.

Chez les Franco-Américains.

Une énergique protestation.

L'association Commerciale de Worcester a adopté, lors de sa dernière assemblée, des résolutions dont nous extrayons les passages suivants. Ce document parle par lui-même.

"Considérant que nous sommes de loyaux citoyens américains, respectueux des lois qui nous régissent, aimant le drapeau qui nous abrite.

"Considérant que la langue anglaise est indispensable en ce pays pour nos relations journalières dans les affaires commerciales et industrielles, et que nous l'enseignons à nos enfants, qui la parlent aussi bien que les Américains de descendance anglo-saxonne.

"Considérant que notre attachement à la langue française et à la foi catholique n'a en rien amoindrie notre loyauté au drapeau étoilé ; que, au contraire, il nous a attiré le respect et l'admiration de tous ceux qui aiment la liberté.

"Considérant que nos compatriotes de la paroisse Ste-Anne de Fall-River ont généreusement élevé à la gloire de Dieu le plus beau et le plus spacieux temple édifié par notre élément dans l'Est des Etats-Unis.

"Il est résolu que nous, membres de l'Association Commerciale, Conseil No. 56. de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, nous offrons nos sincères félicitations à nos compatriotes de Fall-River pour leur dévouement à la cause de la religion et leur attachement à la figure de leurs pères

"Il est de plus résolu que nous regrettons beaucoup l'omission presque complète de l'usage de notre langue dans la grande célébration de ce temple où nos compatriotes iront prier Dieu dans leur langue maternelle ; que cette injure faite en une circonstance aussi solennelle est de nature à être très préjudiciable à notre avenir dans le maintien de nos paroisses ; que nous déplorons bien vivement cette injustifiable omission du R. Père Grolleau, curé de la paroisse Ste Anne, qui, tout en connaissant parfaitement le français, a jugé à propos de ne faire parler que l'anglais en cette circonstance ; et nous soumettons respectueusement aux autorités compétentes la suggestion que le plus sûr moyen de servir les intérêts de la religion dans les paroisses franco-américaines, desservics par les ordres des religieux, est de donner à ces paroisses des religieux d'origine canadienne-française comme curés.

"Et nous demandons et nous croyons avoir le droit de demander de nos chefs spirituels qu'ils respectent les sentiments qui nous attachent à la langue qui nous est chère.

"Résolu que copies de ces résolutions soient envoyées au R. Père Grolleau, de Fall-River, à Son Excellence Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique à Washington, et à Sa Grandeur Mgr Stang, de Fall-River, à la *Tribune* de Woonsocket, à l'*Etoile* de Lowell et à l'*Avenir National* de Manchester et autres journaux franco-américains de la Nouvelle-Angleterre."

Fabrique de conserves

A Winnipeg, on annonce que Sir Thomas Lipton a décidé de fonder, à Winnipeg une fabrique de conserves de viande destinées à faire concurrence, sur le marché anglais, aux grandes maisons de Chicago.







La France et la Suisse

Les relations commerciales.

Une correspondance adressée de Berne à l'*Indépendance Belge* dit qu'il n'est question au palais fédéral et dans les couloirs des chambres que de la rupture imminente des négociations commerciales entre la Suisse et la France.

"L'inquiétude qui règne dans les milieux officiels est certainement fondée, dit le correspondant ; la réponse du gouvernement français aux propositions suisses est si catégorique, si brutale même, que les plus fervents partisans de l'entente émettent des opinions très pessimistes. "Nous marchons vers la rupture !" a déclaré un membre du gouvernement. Et, bien que le conseil fédéral ait décidé de poursuivre encore les négociations, il est bien à craindre que cette prévision ne se justifie. Les conséquences d'une guerre douanière seraient si considérables, si graves qu'il vaut bien la peine d'exposer ici aussi brièvement que possible l'origine du conflit actuel.

"La Suisse et la France ont déjà une fois, dans une occasion analogue, rompu les relations commerciales. C'était en 1893, et la guerre douanière dura deux ans, pendant lesquels l'exportation française tombait de 180 à 110 millions, tandis que celle de la Suisse passait de 103 à 73 millions. Le commerce français, notamment le commerce des vins, eut donc sensiblement plus à souffrir que l'exportation suisse. Un arrangement intervint en 1895, au terme duquel la Suisse accordait à la France le traitement de la nation la plus favorisée, tandis que la France consentait une réduction de son tarif minimum pour les soieries, les broderies, l'horlogerie, le lait condensé, les fromages, et d'autres articles d'exportation suisse.

"Cet arrangement, qui était dénonçable en tout temps, entra en vigueur le 19 août 1895, et il a régi les relations commerciales des deux pays jusqu'au 31 décembre 1905. Pendant cette période, les industriels suisses n'ont cessé de prétendre qu'ils avaient été lésés dans une large mesure par l'arrangement en question. Et la statistique douanière semble leur donner raison. Tandis que l'exportation française regagnait assez rapidement le terrain perdu et s'élevait à 208 millions en 1905, l'exportation suisse n'atteignait dans cette même année que 101 millions, soit à peu près le chiffre de 1892. Aussi, lors de l'élaboration du nouveau tarif général suisse, se flattait-on de l'espoir que la France accepterait les augmentations de droits qui y étaient contenues et qu'elle offrirait aussi à la Suisse une compensation légitime.

"Il n'en a rien été. Bien que le tarif général ne frappât d'augmentations notables que 40 p.c. de produits français et qu'il en dégrevât 20 p. c. dans des proportions plus ou moins fortes, le gouvernement français annonça au conseil fédéral, le 29 juillet, 1905, son intention de reviser l'arrangement de 1895. Les négociations, ouvertes à Paris le 11 décembre seulement à la suite des lenteurs du gouvernement français, furent très pénibles dès le début, et les délégués des deux pays mesurèrent avec étonnement le fossé qui les séparait. Au quatre janvier dernier, la Suisse appliquait son "tarif d'usage" à la France, qui de son côté rapportait les réductions consenties en 1895 sur le tarif minimum. Et tandis qu'on mettait en vigueur ce régime provisoire, les négociations terminèrent les trois lectures du projet de convention. Les Suisses rentrèrent à Berne, et le conseil fédéral, ayant pu constater que l'on avait guère avancé, chercha, il y a quelques mois, à provoquer un rapprochement par voie diplomatique. Il a adressé à Paris un état de ses propositions, auquel le gouvernement français a répondu par la note dont il est parlé plus haut.

"Celle-ci traite très longuement la question du droit sur les tissus de soie qui est capitale. Le gouvernement français prétend élever ce droit de 2 francs à 5 fr. 69 sous prétexte que la Suisse a consenti ce taux à l'Allemagne. A quoi le conseil fédéral répond que l'Allemagne n'est pas un débouché pour la soierie suisse, tandis qu'un droit français prohibitif de 5 fr. 60 ferait perdre à la Suisse 20 millions d'exportation. Le droit sur les broderies est aussi très discuté, car le gouvernement français se montre aussi intransigeant sur ce point que sur la question des soieries et il s'arrête également à un droit prohibitif. Même situation pour les dynamos. Enfin la France demande à la Suisse d'abaisser son droit de 8 francs sur les vins, du moins pour les vins légers. Et le conseil général répond qu'il n'a consenti qu'à corps défendant le droit de 8 frcs. à l'Italie, qu'au reste une réduction de ce taux provoquerait chez les viticulteurs une formidable explosion de mécontentement enfin que les vins français supporteront ce droit au moins aussi facilement que les vins bon marché d'Italie et d'Espagne.

"Le conseil fédéral a tenu, malgré le ton catégorique de la note française, à tenter un nouvel effort, et a arrêté les termes d'une note qui sera remise incessamment au gouvernement français. Il y formule des contre-propositions qui peuvent certainement servir de base à une entente loyale, et il fait sur certains points des concessions de nature à satisfaire une catégorie importante d'intéressés. En revanche, il reste intraitable sur la question des vins.

"Tout espoir ne doit donc pas être abandonné."

MORT DU ROI DES DIAMANTS.

M. Alfred Beit, roi des mines de diamants de l'Afrique australe, prince des chemins de fer de la même région, ex-associé du docteur Jameson et de Cecil Rhodes et enfin l'un des hommes les plus riches du monde, est mort mardi dernier, à l'âge de 53 ans.

La carrière de M. Alfred Beit, à partir du moment où, en 1875, il débarqua pauvre et inconnu dans l'Afrique du sud pour y chercher fortune, jusqu'au moment de sa mort, est d'un intérêt captivant. Il débuta dans les champs de diamants de Kimberley où il devint bientôt associé de ce constructeur d'empires qui s'appelait Cecil Rhodes et quand, treize ans plus tard, il revint en Angleterre, il roulait littéralement sur les diamants. Il fut bientôt connu sous le nom de "Monte-Christo de l'Afrique du sud,", et en 1903, on le citait comme le premier milliardaire du monde.

M. Beit devint successivement un des directeurs des mines d'or du Rand, des mines de diamants de Kimberley, des chemins de fer de la Rhodésia; du chemin de fer de Béchuanaland, de la compagnie du chemin de fer de la Beira (Mozambique), de la Consolinated Diamond Co., et il était président à vie de la grande compagnie de Beers.

Après le célèbre Jameson raid, 1895, qui faillit amener la guerre entre l'Angleterre et la république du Transvaal et qui se termina par un désastre, M. Beit fut convoqué devant la commission d'enquête, à laquelle il fournit des renseignements favorables au docteur Jameson. On croyait à cette époque que M. Beit avait secrètement comploté avec l'auteur du raid et Cecil Rhodes le renversement de la république boer.

La dernière donation du défunt a été un cadeau de $500,000 devant servir à fonder une université à Hambourg, sa ville natale.

Le gérant du G. T. P. et l'invasion Hill

Lors de son passage à Winnipeg, vendredi dernier, M. F. W. Morse, vice-président et gérant-général du Grand Tronc Pacifique, a déclaré que les derniers arrangements avaient été conclus avec Mackenzie & Mann relativement au prix des terrains que ces messieurs vendront au G.T.P., mais il n'a voulu rien dire au sujet du site exact de la gare Union.

"Tout le chemin, a dit M. Morse, entre Winnipeg et Edmonton est sous contrat et le travail est poussé activement sur plusieurs points à la fois. Une partie de notre matériel a déjà été acheté et nous en avons de grandes quantités dans nos cours et sur le chemin."

"Entendez-vous beaucoup parler de l'invasion Hill, dans l'Est ?" lui a-t-on demandé.

"Oui, la presse s'est occupé de ce sujet."

"Qu'en pensez-vous ?"

"Au point de vue du Grand Tronc Pacifique, nous préférerions de beaucoup que M. Hill restât au sud des frontières, mais à un point de vue purement canadien, je crois que c'est chose excellente que le Great Northern Ry entre dans l'Ouest. Le peuple de l'ouest a droit aux mêmes privilèges que celui de l'Est et quant aux chemins de fer il veut et doit avoir de la compétition. Les méthodes de Hill apporteront certainement les résultats désirés. Personnellement, je crois que plus on amènera de bons colons, de capitaux et de chemins de fer dans l'Ouest, le mieux cela sera pour le pays."

"Est-ce que les méthodes de Hill ne tenderont pas à faire passer beaucoup des affaires et des produits au delà des frontières, et spécialement le blé ?"

"Il n'y a pas de doute qu'une certaine somme des affaires ira au sud et c'est justement pour cette raison qu'il est préférable pour les chemins de fer de l'Est que le Great Northern n'entre pas dans le pays. Grâce aux obligations que le G.T.P. a pris en rapport avec son chemin à l'est de Winnipeg, il nous sera nécessaire de transporter autant des produits de l'Ouest par voie de l'Est que cela sera possible afin d'empêcher que ce commerce se dirige vers le sud. Dès que nous commencerons les opérations, nous serons en position de contrôler notre bonne part du trafic et nous ferons tout en notre pouvoir pour donner un service irréprochable."

"Où irez-vous en partant d'ici (Winnipeg) ?"

"Je me propose de passer à peu près un mois dans l'Ouest et je visiterai tout la ligne jusqu'à Edmonton."

L'Armée Anglaise

Un discours sensationnel de Lord Roberts — Le maréchal demande l'augmentation des effectifs.

Londres, 15. — Le projet de réorganisation de l'armée anglaise déposé aux Communes par M. Haldane, ministre de la Guerre a eu un retentissement énorme dans le royaume Uni.

Le discours de lord Roberts à la Chambre des Lords, au cours duquel il s'est fortement élevé contre le projet du gouvernement a créé une profonde impression. Il semble que les ministres ne soient pas tous favorables au projet de réorganisation et un certain nombre de journaux libéraux, qui comptent parmi les plus considérables, s'abstiennent de commentaires.

Lord Roberts a démontré l'insuffisance de l'armée dans le cas d'un conflit avec une grande puissance continentale. Le maréchal demande que les effectifs de l'armée en temps de paix soient portés à cinq cent milles hommes. Il a attaqué directement le ministre de la guerre en se déclarant surpris de l'audace d'un homme qui n'a jamais servi, qui n'a jamais vu le feu, et qui cependant croit s'y connaître suffisamment en la matière pour réduire les effectifs et jeter vingt mille loyaux serviteurs de la patrie sur le pavé.

Le maréchal demanda la création de milice obligatoire. Il semble, a-t-il déclaré, que les leçons de la guerre Sud-Africaine soient complètement oubliées, la patrie a vécu pourtant des heures sombres dont le seul souvenir devrait suffir à tous les patriotes. Il ne faut pas exposer la Grande-Bretigne, sous prétexte d'économie, à subir l'invasion, ce serait sa ruine peut-être irrémédiable.

Les lords Milner, Dundonald et Landsdowne prononcèrent des discours dans lesquels ils firent appel au patriotisme anglais pour relever l'armée et la mettre en état de soutenir glorieusement le drapeau britannique.

L'émotion provoquée par ces discours fut si grande qu'à l'issue de la séance de la Chambre des Lords il y eut réunion du cabinet et les ministres considérèrent un moment l'éventualité d'une scission.

SOCIETE DE COLONISATION D'ALBERTA

OFFICIERS

PRES.-HON. : Hon. J. D. Rolland
PRÉSIDENT : J. H. Picard
VICE-PRÉSIDENT : J. H. Gariépy
SECRÉTAIRE : Wilfrid Gariépy
DIRECTEURS : Dr P. Roy, P. E. Lessard, O. Tessier, F. X. Boileau et D. Thibaudeau

Adresse Postale : Tiroir " A ", Edmonton, Alberta, Canada.

Le secrétaire repondra volontiers à toute demande de renseignements sur le pays.

Guibollard songeant à la postérité.

—J'ai un conseil à vous demander.

—Ne vous gênez pas.

—Il m'est pénible de penser que tout périra avec moi, je voudrais laisser mon buste à ma famille...

—Rien de plus naturel.

—Combien cela me coûtera-t-il ?

—Le voulez-vous en marbre ou en bronze ?

—Cela dépendra du prix.

—Vous pouvez avoir votre buste en bronze pour deux mille francs ; en marbre pour quatre ou cinq mille.

—Eh bien, comme je ne veux pas mettre plus de trois mille cinq cents francs, je le ferai faire "moitié l'un moitié l'autre."

Faites abonner vos amis au COURRIER DE L'OUEST

LE BOSSU

— OU —

LE PETIT PARISIEN

(Suite de la 3me page),

Jusqu'alors le régent, suffoqué par l'indignation, avait gardé le silence. Tout à coup il s'écria :

—Assassin, assassin. Qu'on arrête te cet homme.

Plus prompt que la pensée, Gonzague dégaîna. D'un bond, il passa devant le régent, et planta une furieuse botte dans la poitrine de Lagardère, qui chancela en poussant un cri. La princesse le reçut dans ses bras.

—Tu ne jouiras pas de ta victoire ! grinça Gonzague, hérissé comme un taureau pris de rage.

Il se détourna, passa sur le corps de Bonnivet, et, faisant volte-face, arrêta les gardes qui fondaient sur lui. Tout en se défendant, il reculait pressé à la fois par dix épées. Les gardes gagnaient du terrain. Au moment où ils croyaient le tenir acculé contre la draperie, celle-ci s'ouvrit tout à coup, et Gonzague disparut comme s'il se fût abîmé dans une trappe. On entendit le bruit d'un verrou tiré au dehors.

Ce fut Lagardère qui attaqua le premier la porte. Il la connaissait pour s'en être servi le jour de la première assemblée de famille. Lagardère avait désormais les mains libres. Le coup d'épée donné traiteussement par Gonzague avait tranché le lien qui retenait ses mains, et lui avait fait qu'une légère blessue. La porte était fermée solidement. Comme le régent ordonnait de poursuivre le fagitif, une voix brisée s'éleva au fond de la salle.

—Au secours ! au secours ! disait-elle.

Dona Cruz, échevelée et les habits en désordre, vint tomber aux pieds de la princesse.

—Ma fille ! s'écria celle-ci ; malheur est arrivé à ma fille !

—Des hommes... dans le cimetière... fit la gitanita qui perdait le souffle. Ils forcent la porte de l'église. Ils vont l'enlever !

Tout était tumulte dans la grand' salle ; mais une voix domina le bruit comme le son de clairon.

C'était Lagardère qui disait :

—Une épée ! au nom de Dieu ! une épée !

Le régent dégaîna la sienne et la lui mit dans la main.

—Merci, monseigneur, dit Henri, et maintenant ouvrez la fenêtre, criez à vos gens qu'ils n'essaient pas de m'arrêter, car l'assassin a de l'avance sur moi, et malheur à qui me barrera le passage !

Il baisa l'épée, la brandit au-dessus de sa tête et disparut comme un éclair.

X

AMENDE HONORABLE

Les exécutions nocturnes qui avaient lieu derrière les murailles de la Bastille n'étaient pas nécessairement des exécutions secrètes. Tout au plus pourrait-on dire qu'elles n'étaient point publiques. A part celles que l'histoire compte et constate qui furent faites sans forme de procès, sous le cachet du roi, toutes les autres vinrent en suite d'un jugement et d'une procédure plus ou moins régulière. Le préau de la Bastille était un lieu de supplice avoué et légal comme la place de Grève. M. de Paris avait seul le privilège d'y couper les têtes.

Il y avait bien des rancunes contre cette Bastille, bien des rancunes légitimes, mais la plèbe parisienne reprochait surtout à la Bastille de faire écran au spectacle de l'échafaud. Quiconque a passé la barrière de la Roquette, une nuit d'exécution, pourra dire si de nos jours le peuple de Paris est guéri de son goût barbare pour ces lugubres émotions. La Bastille devait encore cacher, ce soir, l'agonie du meurtrier de Nevers, condamné par la chambre ardente du Châtelet : mais tout n'était pas perdu : l'amende honorable au tombeau de la victime et le poing coupé par le glaive du bourreau valaient bien encore quelque chose. Cela, du moins, on pouvait le voir.

Le glas de la Sainte-Chapelle avait mis en rumeur tous les bas quartiers de la ville. Les nouvelles n'avaient point, pour se répandre, les mêmes canaux qu'aujourd'hui ; mais par cela même, on était plus avide de voir et de savoir. En un clin d'œil, les abords du Châtelet et du palais furent encombrés. Quand le cortège sorti par la porte Cosson, ouverte dans l'axe de la rue Saint-Denis, dix mille curieux formaient déjà la haie. Personne, dans cette foule, ne connaissait le chevalier de Lagardère. Ordinairement, il se trouvait toujours bien dans la cohue quelqu'un pour mettre un nom sur le visage du patient ; ici, c'était une ignorance complète. Mais l'ignorance, dans ce cas, n'empêche pas de parler ; au contraire, elle ouvre le champ libre aux hypothèses. Pour un nom qu'on ne savait, on trouva cent noms. Les suppositions se choquèrent. En quelques minutes, tous les crimes politiques et autres passèrent sur la tête de ce beau soldat, qui marchait, les mains liées, à côté de son confesseur dominicain, entre quatre gardes du Châtelet, l'épée nue. Le dominicain, visage hâve, regard de feu, lui montrait le ciel à l'aide de son crucifix d'airain, qu'il brandissait comme un glaive. Devant et derrière chevauchaient des archers de la prévôté. Et dans la foule on entendait ça et là :

—Il vient d'Espagne, où Albéroni lui avait compté mille quadruples pistoles pour venir intriguer en France.

—Oh ! oh ! il a l'air d'écouter assez bien le moine.

—Voyez, madame Dudouit, quelle perruque on ferait avec ces beaux cheveux blonds !

—Il y a donc, pérorait-on dans un autre groupe, que madame la duchesse du Maine l'avait fait venir à Sceaux pour être secrétaire de ses commandements. Il devait enlever le jeune roi, la nuit où M. le régent donna son ballet au Palais-Royal.

—Et qu'en faire du jeune roi ?

—L'emmener en Bretagne, mettre Son Altesse Royale à la Bastille ; déclarer Nantes capitale du royaume...

Un peu plus loin :

—Il attendait M. Law dans la cour des Fontaines, et lui voulut donner un coup de couteau comme celui-ci montait dans son carosse...

—Quelle misère, s'il avait réussi ! Du coup, Paris mourait sur la paille !

Quand le cortège passa au coin de la Ferronnerie, on entendit un cri aigu, poussé par un chœur de voix de femmes. La Ferronnerie continuait la rue Saint-Honoré ; madame Balahaut, madame Durand, madame Guichard et toutes nos commères de la rue du Chantre n'avaient eu qu'à suivre le pavé pour venir jusque-là. Elles reconnurent toutes en même temps le ciseleur mystérieux, le maître de dame Françoise et du petit Jean-Marie Bernichon.

—Hein ! s'écria madame Balahaut, vous avais-je dit que ça finirait mal ?

—Nous aurions dû le dénoncer tout de suite, reprit la Guichard, puisqu'on ne pouvait pas savoir ce qui se passait chez lui.

—A-t-il l'air effronté, Seigneur Dieu ! fit la Durand.

Les autres parlèrent du petit bossu et de la belle jeune fille qui chantait à sa fenêtre. Et toutes, dans la sincérité de leur bonnes âmes :

—On peut dire que celui-là n'a pas volé son sort !

La foule ne pouvait pas beaucoup précéder le cortège, parce qu'on ignorait le lieu de sa destination. Archers et gardes étaient muets. De tout temps le plaisir de ces utiles fonctionnaires a été de faire le désespoir des cohues par leur importante et grave discrétion. Tant qu'on n'eut pas dépassé les halles, les habiles crurent que le patient allait au charnier des innocents, où était le pilori. Mais les halles furent dépassées.

La tête du cortège suivit la rue Saint-Denis, et ne tourna qu'au coin de la petite rue Saint-Magloire. Les plus avancés virent alors deux torches allumées à l'entrée du cimetière, et les conjectures d'aller leur train. Mais les conjectures s'arrêtèrent bientôt devant un accident que nos lecteurs connaissent : un ordre du régent mandait le condamné en la grand'salle de l'hôtel de Nevers. Le cortège entra tout entier dans la cour de l'hôtel. La foule prit position dens la rue Saint-Magloire, et attendit.

L'église Saint-Magloire, ancienne chapelle du couvent de ce nom, dont les moines avaient été exilés à Saint-Jacques du Haut-Pas, puis maison de repentir, était devenue paroisse depuis un siècle et demi. Elle avait été reconstruite en 1630, et Monsieur, frère du roi Louis XIII, en avait posé la première pierre. C'était une nef de peu d'étendue, assise au milieu du plus grand cimetière de Paris.

L'hôpital, situé à l'est, avait aussi une chapelle publique, ce qui avait fait donner à la ruelle tortueuse, montant de la rue Saint-Magloire à la rue aux Ours le nom de rue des Deux-Eglises.

Un mur régnait autour du cimetière, qui avait trois entrées : la principale, rue Saint-Magloire ; la seconde, rue des Deux-Eglises ; la troisième, dans un cul-de-sac sans nom, qui revenait vers la rue Saint-Magloire, derrière l'église, et sur lequelle donnait la Folie-Gonzague. Il y avait, en outre, une brêche par où passait la procession des reliques de Saint-Gervais.

L'église, pauvre, peu fréquentée, et qu'on voyait encore debout au commencement de ce siècle, s'ouvrait sur la rue Saint-Denis, à la place où est actuellement la maison portant le numéro 106. Elle avait deux portee sur le cimetière. Depuis quelques annees déjà on n'enterrait plus autour de l'Eglise. Le commun des morts s'en allait hors Paris. Quatre ou cinq grandes familles seulement conservaient leurs sépultures au cimetière Saint-Magloire, et notamment les Nevers, dont la chapelle funéraire était un fief.

Nous avons dit que cette chapelle s'élevait à quelque distance de l'église. Elle était entourée de grands arbres, et le plus court chemin pour y arriver était la rue Saint-Magloire.

C'etait environ vingt minutes après l'entrée du cortège dans la cour de l'hôtel de Gonzague. La nuit était complète et profonde dans le cimetière, d'où l'on apercevait à la fois les fenêtres brillamment éclairées de la grand'salle de Nevers et les croisées de l'église, derrière lesquelles une lueur faible se montrait. Les murmures de la foule entassée dans la rue arrivaient par bouffées.

A droite de la chapelle sépulcrale, il y avait un terrain vague planté d'arbres funéraires qui avaient grandi et foisonné. Cela ressemblait à un taillis, ou mieux à un de ces jardins abandonnés qui, au bout de quelques années, prennent la tournure d'une forêt vierge. Les affidés du prince de Gonzague attendaient là. Dans le cul-de-sac ouvert sur la rue des Deux-Eglises, des chevaux tout préparés attendaient aussi. Navailles avait la tête entre ses mains ; Nocé et Choisy s'adossaient au même cyprès. Oriol, assis sur l'herbe, poussait de gros soupirs. Peyrolles, Montaubert et Taranne causaient à voix basse. C'étaient les trois âmes damnées : non pas plus dévoués que les autres, mais plus compromis.

Nous ne surprendrons personne en disant que les amis de M. de Gonzague avaient agité hautement, depuis qu'ils étaient là. Tous, du premier au dernier, avaient rompu dans leur cœur le lien qui les retenait au maître. Mais tous espéraient encore son appui, et tous craignaient sa vengeance. Ils savaient que, contre eux, Gonzague serait sans pitié. Ils étaient si profondément convaincus de l'inébranlable crédit de Gonzague, que la conduite de ce dernier leur semblait une comédie. Selon eux, Gonzague avait dû feindre un danger pour avoir l'occasion de serrer le mors dans leur bouche. Peut-être même pour les éprouver.

(A continuer)

—Avez-vous vu le professeur Jase toujours, le savant, dernièrement ?

—Oui, je l'ai écouté parler pendant plus d'une heure, au club, hier soir.

—Vraiment ! et de quoi a-t-il parlé ?

—Il ne l'a pas dit.

INDICATEUR

Ville d'Edmonton

MAIRE : Chas. May.
CONSEILLERS : J. R. Boyle, R. Manson, T. Bellamy, J. H. Picard, Latta, W. A. Griesbach, R. Mays, Smith.
COMMISSAIRES DE LA CITÉ : Geo. Kinnaird, H. Hargreaves, Chas May.
SECRETAIRE-TRÉSORIER : Geo. Kinnaird
CHEF DE POLICE : Sergent Evans
CHEF DU DÉPARTEMENT DU FEU : M. Davidson.
CHEF DU BUREAU MÉDICAL : Dr Braithwaite
MAITRE DE POSTE : Alex. Taylor
REGISTRAIRE DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS : St George Jellett
MAGISTRATS : J. S. Cowan, Dr C. H. Stuart Wade
SOUS-PERCEPTEUR DU REVENUE DE L'INTÉRIEUR : Frank Osborne

District

MEMBRE DU SÉNAT ; Hon. Dr P. Roy.
DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA L'Hon. Frank Oliver
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉ LÉGISLATIVE L'Hon, C. W. Cross
COUR SUPRÊME D'ALBERTA, JUGE EN CHEF ; L'Hon. Arthur Sifton
JUGE RÉSIDENT, , L'Hon. Juge Scott
SOUS-GREFFIER, Alex. Taylor
SOUS-SHÉRIF, W. S. Robertson
SOUS-AGENT DES TERRES DU DOMINION : A. Harrison
RÉGISTRATEUR : George Roy
CORONER : Dr Braithwaite
OBSERVATEUR MÉTÉOROLOGIQUE : H. Young

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

LIEUTENANT-Gouverneur : Hon. M Bulyea
PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT : DU CONSEIL EXÉCUTIF : L'Hon. A. C. Rutherford
PROCUREUR-GÉNÉRAL ; L'Hon. C. W. Cross
SECRÉTAIRE PROVINCIAL ; L'Hon. W. Th. Finlay
TRESORIER PROVINCIAL : L'Hon. A C. Rutherford
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'Hon. W. H. Cushing
MINISTRE DE L'AGRICULTURE: L'Hon W. Th. Finlay
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE L'Hon. A.C. Rutherford
SOUS-MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : John Stocks
SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE : George Harcourt
ASSISTANT-PROCUREUR-GÉNÉRAL : Woods
SOUS-TRESORIER PROVINCIAL (par interim) : J. T. Mutrie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL (par interim) : Geo. Harcourt
SOUS-MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ; D. S. MacKenzie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL : H. W. Hunsfield Riley
AUDITEUR PROVINCIAL; E. W. Burley
REGISTRAIRE DES MARQUES DE ; COMMERCE : J. R. C. Honeyman

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

ORATEUR : C. W. Fisher

COLLÈGES ELECTORAUX	DÉPUTÉS
Athabaska	F. Bredin
Banff	C. W. Fisher
Calgary	W. H. Cushing
Cardston	J. W. Woolf
Edmonton	C. W. Cross
Eturgeon	J. R. Boyle
Gleichen	Ch. Stewart
High Rive	
Innisfail	J. A. Simpson
Lacombe	W. H. Puffer
Leduc	R. T. Telford
Lethbridge	Dr De Veber
Macleod	McKenzie
Medecine Hat	W. T. Finlay
Peace River ;	J. Brick.
Pincher Creek	J. T. Marcellus
Ponoka	J. R. McLeod
Red Deer	J. T. Moore
Rosebud	C. D. Hiebert
Stony Plain	J. A. McPherson
Strathcona	A. C. Rutherford
St Albert	H. W. McKenny
Vermillon	McCauley
Victoria	F. A. Walker
Wetaskiwin	A. S. Rosenroll

Chronique Loca

Edmonton a eu dimanche dernier la visite des journalistes américains, correspondants des principaux de la république voisine, à Washington. Comme ces visiteurs n'ont passé que quelques heures en ville, il n'y a pas eu de réception officielle.

Pendant la semaine dernière on a donné, à l'hôtel-de-ville, des permis de construction pour au delà de $90,000. Cela peut donner une idée de l'activité extraordinaire qui règne à Edmonton. Sur ces $90,000, $29,000 sont pour des résidences.

Deux chars de ficelle d'engerbage sont arrivés la semaine dernière. Cette ficelle vient de Kingston et a été achetée par la "Society of Equity" pour être distribuée parmi les cultivateurs de Stony Plain, Sturgeon et Spruce Grove. MM. G. Sutherland, de Spruce Grove, et W. J. Keen, de Poplar Lake, ont charge de la distribution.

"L'Aberta Farmers' Association" a aussi acheté 24,000 livres de ficelle d'engerbage pour les cultivateurs de Strathcona.

Aux parties de base-ball, entre le club local et celui de Calgary, samedi dernier, nos joueurs se sont fait battre deux fois.

L'Hon. M. Finlay, ministre de l'agriculture, a annoncé, samedi dernier, que le gouvernement a décidé de nommer une commission qui, agissant de concert avec des commissions semblables dans Saskatchewan et Manitoba, s'enquèrera de la question soulevée à la convention des Chambres de Commerce, relativement au commerce des éleveurs et des commerçants de bœuf.

Changement complet de programme cette semaine au théâtre Empire, à côté du bureau de poste.

Notre estimé compatriote, M. Cléophas Turgeon, vient de résigner la position d'ingénieur du département du feu, position qu'il occupe depuis onze ans, pour accepter celle d'ingénieur et instructeur au pénitencier d'Alberta.

Pendant les onze ans que M. Turgeon a été au département du feu, il a su s'acquérir l'estime de tous et c'est avec regret que les citoyens de cette ville le verront partir.

L'Association des Marchands de bois d'Alberta s'est réunie, vendredi dernier, en cette ville. M. A. T. Cushing ayant résigné le charge de vice-président, M. W. H. Clark a été élu pour le remplacer. M. John Macdonald, de chez D. R. Fraser & Co., a été élu directeur, en remplacement de M. Clark.

Les bonnes nouvelles continuent de venir de partout au sujet des récoltes. Nul doute que nous aurons cette année une bien belle récolte.

N'attendez pas trop longtemps avant d'aller voir M. Leduc, chez C. H. Gibson & Co., dont l'annonce parait en septième page.

La propriété foncière continue toujours d'augmenter en valeur. De ce temps-ci ce sont les subdivisions, en dehors des limites de la ville, qui sont en vogue.

Ne pas oublier de voir l'annonce de Gauépy & Lessard sur la première page.

Nous accusons réception, de la maison Révillon, d'un joli volume de cinq cents pages, intitulé : Monseigneur Grandin, par le Rév. Père Jonquiet, O. M. I. Nous n'avons pas eu le temps de lire ce livre encore, nous en reparlerons la semaine prochaine.

L'Hon. Dr. Roy, maintenant de retour à Edmonton, sera à son bureau, édifice Norwood, tous les jours, comme auparavant.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la réclame en magasin de M. René Lemarchand, page cinq.

Le pique-nique organisé par la "Society of equity," qui a eu lieu à Morinville, mercredi dernier, a été un beau succès. L'Hon. W. H. Cushing, ministre des Travaux Publics de la province, était présent et y a adressé la parole. M. le ministre a parlé des efforts que le gouvernement fait à l'heure actuelle, et entend faire dans un avenir rapproché, pour procurer aux cultivateurs de la province des voies de communications faciles qui leur permettront d'apporter leurs produits sur le marché sans difficultés. C'était la première fois que M. le ministre visitait Morinville, et il a exprimé le plaisir que cette visite lui causait, en remerciant les citoyens de la réception qu'on lui a faite.

Plusieurs discours importants furent prononcés par d'autres orateurs, entre autres M. J. R. Boyle, député de Sturgeon, qui fit une revue du travail fait par le gouvernement en vue d'aider la colonisation et l'agriculture. MM. Guilbault, Noel et Wallace, adressèrent aussi la parole.

Il y eut deux belles parties de baseball, entre le club de Morinville et celui du Fort Saskatchewan, et entre Clover Bar et Morinville.

Somme toute, le pique-nique a été un succès sur toute la ligne et les organisateurs méritent des félicitations.

Faut pas oublier de voir la réclame de Maisonneuve & Terrault, sur la cinquième page. Ils ont reçu du fameux tabac canadien.

Jeudi dernier eut lieu le pique-nique organisé par les dames de Strathcona au profit de l'église (catholique) Saint-Antoine, à Strathcona. Comme il faisait un temps superbe, il y avait grande affluence sur les terrains. Le programme des sports était des plus attrayants et tous se sont bien amusés. La fanfare St. Jean-Baptiste, sous la direction de M. Duplessis, était chargée de la partie musicale, et s'est acquittée de la tâche de façon à s'attirer les félicitations et les remerciements de tout le monde. Puisque nous en sommes à parler de la fanfare, nous en profiterons pour faire un reproche à nos musiciens, celui de ne pas se faire entendre plus souvent en public, et nous espérons qu'à l'avenir nous aurons le plaisir d'entendre notre fanfare, une fois de temps en temps, soit à l'église (si les révérends pères le permettent) soit dans nos réunions diverses. Un des journaux quotidiens se plaignait justement, l'autre jour, que la fanfare de la ville ne s'était pas encore fait entendre, comme elle avait coutume de le faire dans les années passées, sur le boulevard, en face du Club Edmonton, où un kiosque a été bâti exprès pour les musiciens. Pourquoi la fanfare St. Jean-Baptiste ne saisirait-elle pas cette occasion de se faire connaitre avantageusement en donnant quelques concerts, par nos belles soirées ?

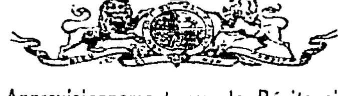
On nous prie d'annoncer que la fanfare St. Jean-Baptiste, dont nous venons de parler, organise une excursion en bateau à vapeur sur la Saskatchewan. Nous dirons plus tard la date exacte à laquelle l'excursion aura lieu : en attendant que l'on se prépare.

M. F. Fafard, assistant de M. Geo. P. Roy, D. L. S., est en ville pour quelques jours.

M. S. Mayer, marchand de nouveautés, est parti pour le Lac Labiche.

M. le Docteur de Lotbinière Harwood a déménagé ses bureaux dans l'édifice Gallagher, ancien poste du Courrier de l'Ouest.

MM. Mercier et Lambert, venant de Sherbrooke, Que., sont deux nouveaux arrivés à Edmonton, venus pour s'établir chez nous.



Approvisionnement pour le Pénitencier d'Alberta.

Des soumissions cachetees adressées : "Inspecteurs des Penitenciers, Ottawa," et endossées : "Soumission pour Approvisionnement," seront reçues jusqu'a lundi, le 6 du mois d'août, 1906, de la part des personnes désireuses de contracter pour l'approvisionnement, pour l'année fiscale 1906-1907, pour le Pénitencier d'Alberta, Edmonton.

Des détails et informations quant à la nature du contrat, de même qu'à la forme de la soumission, seront fournies sur application au Préfet du Pénifencier, a Edmonton.

Toutes les provisions sont sujettes à l'approbation du Préfet.

Toutes les soumissions soumises devront porter un endossement d'au moins deux suretés.

DOUGLAS STEWART.
GEO. W. DAWSON.
Inspecteurs de Penitenciers.

Département de la Justice.
Ottawa, 9 juillet, 1906.



Contrat pour la poste.

Des soumissions cachetées, adressees au ministre des Postes, seront reçues a Ottawa jusqu'a midi, vendredi, le 31 aout 1906, pour le transport de la malle de Sa Majeste, pour un contrat propose de quatre ans, une fois la semaine d'un point a l'autre, entre Bardo et Chipman, Bathgate et Mundare, Lamont et Saddle Lake, a partir du premier octobre prochain.

Des avis imprimés, contenant toutes les informations relatives aux conditions du contrat proposé et des bulletins de soumissions peuvent etre obtenus des maitres de Poste de Bardo, Tofield, Logan, Ross Creek, Sollman, Chipman, Bathgate, Beaver Lake, Mundare, Lamont, Wostok, Andrew, Whitford, Desjarlois Sacred Heart et Saddle Lake, et au bureau de l'Inspecteur des postes.

A. W. CAIRNS.
Inspecteur des postes

Bureau de l'Inspecteur des postes.
Calgary, 20 juillet, 1906.

Marché d'Edmonton

FOIN,	$8. à $15.
MIL.	$15. à $18.
AVOINE	25 à 27cts.
PAILLE	$4. la ton.
PATATES	30 à 35cts.
OEUFS	17 à 20cts.
BEURRE	13 à 15cts.
BŒUF	3 à 3½cts.
PORC	6½cts.
VEAU	7 à 12cts.

ON DEMANDE une servant. S'adresser à Mme H. O. Bélanger, coin de l'Avenue Victoria et de la Cinquième rue.

Petites Annonces

ACCORDEUR DE PIANOS. M. G. C. Jones, de la maison Astley-Jones Piano & Organ Co., accorde les pianos de nos musiciens depuis sept ou huit ans. Avez-vous besoin de faire accorder le vôtre ?

Bucherons demandés — Plusieurs bons bucherons demandés pour une équipe d'arpenteurs. Bons gages. S'adresser à A. Michaud — Arpenteur Fédéral. Au dessus du magasin J. B. Mercer.